

ORIENTATIONS ET REGLES DE GESTION CYNEGETIQUE VALIDEES POUR LES ZONES NATURA 2000 (ZSC) DES HAUTES VOSGES

3 réunions de travail ont été organisées avec les Fédérations Départementales des Chasseurs (Vosges, Haut-Rhin, Haute-Saône et Territoire de Belfort) et ont permis de déboucher sur les objectifs proposés ci-dessous, validés lors du comité de pilotage interdépartemental natura 2000 des sites des Hautes Vosges le 27 mai 2003.

Préambule : la pratique de la chasse n'est pas remise en question, y compris dans les zones de forêt à vocation de naturalité.

☞ *Tableau : objectifs liés à la gestion cynégétique et à la pratique de la chasse dans les lots concernés par les Zones Spéciales de Conservation des Hautes-Vosges (zones natura 2000 définies au titre de la directive "Habitats")*

Thèmes	Objectifs
<i>Equilibre faune-flore</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ garantir l'équilibre faune-flore, cet équilibre étant défini comme celui qui permet une régénération naturelle d'essences adaptées et majoritaires dans les peuplements forestiers actuels du massif, sans protection systématique ➤ appliquer les minima de façon stricte
<i>Pratiques, gestion cynégétiques et espèces sensibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ contribuer au maintien et au rétablissement des populations d'espèces sensibles, rares ou menacées ➤ gérer la circulation motorisée dans les espaces sensibles
<i>Zones de quiétude</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ contribuer au maintien ou au rétablissement de " zones de quiétude " favorables à la faune sauvage dans des secteurs ayant des capacités d'accueil adaptées ➤ limiter l'impact de la gestion forestière sur la tranquillité de la faune, gérer la circulation motorisée dans les espaces sensibles
<i>Nourrissage</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ tendre vers une gestion la moins artificielle possible de la faune sauvage selon des règles qui s'appliquent à tout le monde, quelque soit le propriétaire
<i>Capacité d'accueil des forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ optimiser les disponibilités alimentaires en forêt
<i>Harmonisation interdépartementale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ mettre en cohérence les protocoles de suivi des animaux entre les différents départements concernés des Hautes Vosges ➤ mettre en cohérence les plans de chasse et les règles de définitions des minima / attributions
<i>Engagements de l'Etat et de ses partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ simplifier les règles de tir du cerf ➤ veiller au respect des minima fixés ➤ soutenir les démarches permettant les constats de tir
<i>Suivi</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ évaluer l'impact du lynx sur les populations d'ongulés